	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-578

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PEScina à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2023-578</i>

Economie sociale et solidaire (ESS) - Aide à l'investissement immobilier en 2023 en faveur de la Société civile immobilière (SCI) Atrium, propriétaire du lieu ressource ESS Le Point commun - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Point Commun est un pôle de coopération au service de l'entrepreneuriat social, créé en 2018 avec le soutien financier de Bordeaux Métropole (délibération n° 2017-530). Situé au 90 rue Malbec dans le quartier Saint-Jean à Bordeaux, il dispose d'une superficie de 566 m² de bureaux sur deux niveaux ainsi que de 308 m² de sous-sol dédiés aux stationnements et à l'archivage. Une société civile immobilière (SCI) a été créée en 2017, composée de deux actionnaires, France Active Nouvelle-Aquitaine et ATIS, pour le portage juridique et financier du projet.

Aujourd'hui identifié comme un lieu ressource pour les entrepreneurs et les partenaires publics sur Bordeaux Métropole et la Gironde, il rassemble plusieurs métiers complémentaires des acteurs de l'accompagnement et du financement :

- Le métier de promotion et de développement de l'ESS, incarné par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) de la Nouvelle-Aquitaine, qui organise la représentation des acteurs, les rassemblements et informations du réseau ESS en région, l'appui aux entreprises de l'ESS et l'observation des tendances de l'ESS localement,
- Le métier de financeur solidaire, incarné par l'association France Active Nouvelle-Aquitaine qui accompagne financièrement plus de 200 projets par an en émergence, en création, en développement ou en retournement, avec un encours de plus de 6 500 000 € par an fléchés sur des projets,
- Le métier de banquier éthique, incarné par la Nouvelle économie fraternelle (NEF), coopérative financière originaire de Vaux en Velin (Rhône) spécialisée dans les solutions d'épargne et de crédit orientées vers des projets d'utilité sociale,
- Le métier d'accompagnement à l'entrepreneuriat social, incarné par l'Association territoires et innovation sociale (ATIS) qui accompagne l'émergence et le développement d'entreprises sociales.

36 personnes sont actuellement employées par ces structures résidentes sur site.

Le projet immobilier

Situé au 90 rue Malbec, le bâtiment est composé de 15 bureaux de 10 à 30 m² répartis sur 2 niveaux, d'un open space pour accueillir occasionnellement des acteurs de passage (partenaires, bénévoles des structures, porteurs de projets...), d'une salle de créativité modulaire (soit deux salles de réunion de 20 personnes, soit une salle de 40 personnes), d'une terrasse extérieure et d'un espace détente composé d'un espace cuisine ouverte et de tables, ainsi qu'un petit salon d'accueil.

Le bâtiment, construit dans les années 1950, nécessite un nouveau programme d'investissement pour améliorer l'isolation thermique, réduire l'impact carbone tout en améliorant les conditions de travail des salariés et des résidents occasionnels.

Il est ainsi prévu :

- La réalisation d'un audit énergétique avec l'appui de la société coopérative de production (SCOP) Ecozimut afin d'améliorer la performance énergétique du site avec une vision de long terme ;
- Une mise aux normes du rez-de-chaussée (construit dans les années 1950) et qui passe par le remplacement des fenêtres par du double vitrage ;
- le remplacement du système de chauffage au fioul par un système de pompe à chaleur ;
- et l'isolation de la façade dans le cadre du ravalement du bâtiment.

Le bâtiment du 1er étage ne nécessite pas de travaux particuliers d'isolation, mais le système de chauffage électrique sera remplacé par un système de pompe à chaleur.

Dans un second temps, après la réalisation de l'audit énergétique, il pourra être étudié des nouveaux investissements afin de renforcer la sobriété en énergie et en ressources (par exemple avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit).

En vue de réaliser ces travaux d'aménagement, l'entreprise sollicite Bordeaux Métropole pour une aide à l'investissement immobilier à hauteur de 60 953 € soit une participation métropolitaine de 25% sur un plan de financement total de 243 811 € toutes taxes comprises (TTC).

Il est rappelé que la SCI, propriétaire et gestionnaire, compte 2 actionnaires fondateurs : France Active Nouvelle Aquitaine et ATIS, représentés par leurs directeurs M. Stéphane Pardonnet et Madame Elise Depecker.

L'aménagement nécessite les opérations suivantes :

- Le changement des menuiseries ;
- L'isolation du rez-de-chaussée et le ravalement de la façade ;
- Un audit énergétique
- Le remplacement du système de chauffage (pompe à chaleur).

Plan d'investissement 2023

Emplois	En € TTC	Ressources	En € TTC	%
Investissements immobiliers Installations, aménagements	232 051	Fonds propres	10 858	4%
Audit énergétique	11 760	Emprunt Bancaire	172 000	71%
		Aides à l'investissement Bordeaux Métropole	60 953	25%
Total (en €)	243 811	Total (en €)	243 811	100%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions de l'article L.1611-4 et L.1511-3,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2022-411 du 7 juillet 2022 adoptant la nouvelle stratégie de développement de l'économie sociale et solidaire de Bordeaux Métropole,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 22 août 2023,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement d'initiatives économiques ESS créatrices d'emplois non-délocalisables,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 60 953 € au titre du programme immobilier 2023 de la SCI Atrium.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de la subvention d'investissement à la SCI Atrium.

Article 3 : d'imputer cette dépense d'investissement sur l'exercice 2023 au chapitre 204, article 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER</p>
---	---